



ARRÊTÉ N° 2025-ART-AG-006 PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME JENNIFER GANGNEBIEN, CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2020 actant le tableau du Conseil Municipal,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 22 octobre 2020 et modifié le 1^{er} juin 2022,

Vu la délibération n° 2024-DEL-090 en date du 17 décembre 2024 supprimant un poste d'adjoint au Maire devenu vacant, créant un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué,

Vu l'arrêté n° 2025-ART-AG-01-001 en date du 10 janvier 2025 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Jennifer GANGNEBIEN, Conseillère Municipale,

Considérant que Madame Jennifer Gangnebien n'est plus en mesure d'assurer les missions qui lui ont été confiées dans les secteurs des « affaires scolaires et périscolaire » pour raison d'ordre professionnel,

Considérant qu'en vertu des articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire peut, à tout moment, mettre fin aux délégations qu'il a consenties, sous réserves que sa décision ne soit pas inspirée de motifs étrangers à la bonne marche des affaires communales,

Considérant en conséquence que les délégations consenties sont devenues sans objet,

ARRETE

Article 1. Toutes les délégations de fonction et de signature consenties à Madame Jennifer Gangnebien lui sont retirées.

Article 2. L'arrêté n° 2025-ART-AG-01-001 en date du 10 janvier 2025 est abrogé.

Article 3. L'intéressée cessera de percevoir en conséquence les indemnités afférentes à ces délégations.

Article 4. Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de sa transmission : à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Il sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan le 5 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Marie TETART.



Notifié à l'intéressé(e) le :

9/09/2025

Gangnebien

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 11 septembre 2025 13:56
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250911-16109.xml;
078-217803105-20250905-2025_ART_AG_006-AI-1-2_16226.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-11(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_ART_AG_006

Objet acte: Retrait de délégation de fonction et de signature à Mme Jennifer Gangnebien Conseillère Municipale.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20250905-2025_ART_AG_006-AI

Rapport d'erreur(s):